

Jollivet, Charly

Université d'Angers, CERHIO - UMR CNRS 6258

Présentation de l'auteur

Charly Jollivet est doctorant en histoire contemporaine (UMR CERHIO - Université d'Angers). Archiviste de formation, il effectue des recherches sur les archives de quatre pays et territoires francophones du Sud-Ouest de l'océan Indien (Mayotte, les Comores, Madagascar et la Réunion) pour la période de la décolonisation et des évolutions administratives au sein de la République française à nos jours. En poste aux Archives départementales de Mayotte de 2009 à 2012 il a pour le moment plus particulièrement axé ses recherches sur Mayotte et les Comores.

Résumé :

Cet article traite des destructions subies par les archives comoriennes après l'indépendance du pays. Trois faits de destructions d'archives d'ordre politique y sont répertoriés (1977, 1978 à Grande Comore, 1997 à Anjouan). Bien qu'il ne soit pas aisé de savoir exactement ce qui fut détruit lors de ces épisodes, l'étude des archives actuellement conservées et la collecte de témoignages oraux contribuent à nous renseigner sur ce sujet et à cerner les causes de tels actes. Ces destructions, sans doute plus marginales qu'envisagé en début de recherche, ont eu des conséquences pour l'administration, la population, l'organisation des archives et plus globalement sur la mémoire du pays ; il s'agit donc ici de les étudier.

Mots clés :

Comores, archives, destruction, indépendance.

Comoros, archives, destruction, independence.

ENTRE INSTABILITÉ POLITIQUE, COUPS D'ÉTAT, GUERRES CIVILES ET SÉCESSIONS : LA DESTRUCTION DES ARCHIVES AUX COMORES (1975-2001)

L'histoire contemporaine des Comores, un archipel situé au Nord-Ouest du Canal du Mozambique, est fort mouvementée. Ces îles, qui suscitaient l'intérêt des Européens ont progressivement été colonisées par les Français à partir du milieu du XIXe siècle avant d'être rattachées à la colonie de Madagascar dont elles devinrent une dépendance. Ce n'est qu'avec la création du Territoire d'outre-mer des Comores en 1946 puis une période d'autonomie renforcée dès 1960 que cette petite colonie put à nouveau se développer tout en restant liée au sort de la métropole. Néanmoins, suite à un scrutin dont l'interprétation des résultats fut controversée, seule une partie de l'archipel accéda à l'indépendance en juillet 1975 ; l'île de Mayotte restant rattachée à la France. Cette indépendance partielle et la persistance de l'influence française tant à Mayotte que sur les autres îles de l'archipel furent parmi les causes principales de l'instabilité politique chronique des Comores jusqu'en 2001, date de création de l'Union des Comores. Pendant cet intervalle d'environ 25 ans, les Comores furent marquées par une série de coups d'État et de crises sécessionnistes ayant provoqué plusieurs guerres civiles dont les conséquences désastreuses se firent ressentir y compris sur les archives.

Un constat dressé lors d'une mission de coopération régionale menée en 2010¹ suscita la réalisation de cette étude. Il est alors apparu que très peu d'archives historiques étaient conservées dans les services d'archives des Comores (environ 120 ml² au Centre national de documentation et de recherche scientifique (CNDRS) de Moroni et 20 ml à l'antenne de Mutsamudu). A travers les sources documentaires subsistantes, singulièrement celles produites par les services d'archives eux-mêmes³, et des témoignages collectés à Grande Comore et à Anjouan auprès d'universitaires, d'archivistes et d'un ancien cadre administratif⁴, nous nous interrogerons sur les facteurs responsables de cet état de fait, entre incurie et destructions volontaires pendant la période post-indépendance (1975-2001).

Quelles sont les conséquences de l'absence d'une partie des traces écrites du passé comorien provoquée par des destructions « organisées » d'archives ? Cette problématique nous mènera tout d'abord à l'évocation des faits de destruction d'archives et à leur contexte puis vers le recensement des fonds d'archives préservés. Seront enfin esquissées, à la lumière de ces éléments, les conséquences de ces destructions d'archives.

Les faits de destruction d'archives et leur contexte

Bien qu'un seul épisode de destruction volontaire d'archives, celui d'avril 1977, semble avoir marqué les esprits et avoir eu un retentissement au-delà des frontières comoriennes, ils sont en fait au nombre de trois : avril 1977, mai 1978 et septembre 1997.

¹ L'auteur travaillait à cette époque aux Archives départementales de Mayotte.

² L'unité est le mètre linéaire.

³ Au-delà des inventaires, le dépouillement des archives produites par les services d'archives (au CNDRS à Moroni et aux Archives départementales de Mayotte – versements n° 110, 125 et 126 W) fut une priorité.

⁴ Liste des témoins : M. Hassani-El-Barwane, maître de conférences en histoire contemporaine à l'Université des Comores ; M. Moussa Said, maître de conférences en histoire contemporaine à l'Université des Comores, cofondateur et ancien doyen de l'Université des Comores ; M. Damir Ben Ali, anthropologue, fondateur et ancien directeur du CNDRS, cofondateur de l'Université des Comores ; M. Ahmed Cheick Aboubacar, responsable des Archives nationales au CNDRS ; Mme Raafatil Kalbi Ahmed, archiviste au CNDRS, antenne d'Anjouan ; M. Bourhane Abderemane, directeur du CNDRS, antenne d'Anjouan ; M. Mohamed Abderemane Abdallah, retraité, ancien conservateur des domaines.

Les autodafés d'archives d'avril 1977

Cinq mois après le coup d'État du 3 août 1975 réalisé par le Front National Uni, Ali Soilihi est nommé président des Comores par le Conseil exécutif. Une double rupture s'est alors mise en place. La première est une rupture avec le système colonial et le soutien français qui n'a pas réellement été remis en cause par son prédécesseur malgré la déclaration unilatérale d'indépendance. Cela passe notamment par de nouveaux modes de fonctionnement très décentralisés. La seconde est une rupture avec les privilèges et codes de la société traditionnelle et musulmane des Comores⁵.

Après l'élaboration d'une première phase antiféodale en 1976, Ali Soilihi poursuit ce travail de sape avec une ordonnance du 12 avril 1977 qui abolit l'administration et transmet la gestion du pays aux comités révolutionnaires. Alors qu'une majorité de fonctionnaires sont renvoyés chez eux « téter chez leur mère⁶ » dès le 13 avril, la politique de la « table rase » se poursuit avec les destructions d'archives des précédents régimes. Dans une déclaration à l'Agence France Presse, Ali Soilihi s'exprime en ces termes : " Nous allons aussi mettre par terre l'administration : nous allons faire table rase absolue et brûler les dossiers ".⁷

Bien que les témoignages divergent sur le sujet, il semble que ces destructions d'archives, effectuées par le feu, aient touché presque tous les ministères. De manière certaine, à Grande Comore, les archives de la Fonction publique, de la Justice et en partie celles du Haut-commissariat⁸ et de la Primature ont été détruites. L'île d'Anjouan a également été concernée, notamment pour les Domaines et la Justice. Dans les cantons, ces destructions auraient également concerné l'état-civil.

Les autodafés d'archives réalisées soit directement dans les administrations ou bien sur la place publique et qui étaient davantage le fait de la jeunesse et des comités révolutionnaires que du reste de la population auraient été réalisés du 12 au 18 avril 1977⁹. La date du 13 avril reste néanmoins la plus souvent citée pour ces destructions.

Il s'avère difficile d'estimer les volumes d'archives brûlés au mois d'avril 1977. Du fait de la tradition orale dominante, de la faible population de l'archipel en 1977 et des événements historiques ayant rattaché les Comores à Madagascar, il est probable qu'ils ne furent pas si conséquents que cela. Cependant, avec la destruction entre autres de l'état civil et des archives notariales et « cadiales »¹⁰ conservées par la Justice disparaissait un pan entier de la mémoire écrite de l'archipel.

Dans une lettre datée du 27 avril 1978, Fernand De Villèle, greffier en chef à Mayotte s'exprime ainsi :

Tout le tribunal [de Moroni] a brûlé : les révolutionnaires y ont mis le feu ainsi qu'aux autres bâtiments administratifs – état-civil, domaines, conservation foncière, titres de propriété¹¹.

Deux explications sont avancées pour les destructions d'archives réalisées en avril 1977. La première est liée à la politique du régime en place : en finir, même symboliquement, avec la colonisation et les privilèges ; faire table rase du passé. Ainsi pourraient s'expliquer les destructions de dossiers individuels des fonctionnaires, des archives notariales et « cadiales », des archives des Domaines, voire de l'état-civil colonial. Par ces actes, Ali Soilihi, pourrait

⁵ Vérin, Emmanuel et Vérin, Pierre. *Histoire de la révolution comorienne*. 1999.

⁶ Expression utilisée par M. Hassani-El-Barwane dans son témoignage.

⁷ Déclaration du 12 avril 1977. Vérin, Emmanuel et Vérin, Pierre. *Archives de la révolution comorienne*, p. 280-282.

⁸ Le Haut-commissariat était, à l'époque coloniale, la représentation locale de l'administration française. Le haut-commissaire en était le dirigeant.

⁹ Vérin, Pierre, *Les Comores*. Karthala, p. 186.

¹⁰ Archives produites par les cadis, des juges musulmans qui exercent des fonctions civiles et religieuses.

¹¹ Lettre du 27 avril 1978 de Fernand de Villèle, greffier en chef à Mamoudzou, à M. Hébert, conseiller à la cour d'appel d'Agén. Archives départementales de Mayotte (110 W 5).

avoir souhaité que ne puissent plus être revendiqués les titres de noblesse, de notabilité ou de propriété qui dictaient alors l'organisation des Comores. Ces faits constituaient donc un pas supplémentaire vers la politique communiste qu'il mena par la suite. La seconde explication est la destruction de preuves, afin d'étouffer les affaires judiciaires concernant Ali Soilihi et son régime. Cette piste¹², bien que plausible, nécessiterait cependant d'être confirmée.

Les pillages d'archives lors du coup d'État du 13 mai 1978 à Moroni (Grande Comore)

Le coup d'État qui a renversé Ali Soilihi fut accompagné par des scènes de pillage des biens publics. Ces pillages, visiblement permis par l'absence de réaction des militaires et des mercenaires de Bob Denard, auraient également touché les archives. Cette information bien que fournie par une seule source semble néanmoins fiable¹³.

Ainsi, après avoir créé un service d'Archives nationales en 1976¹⁴, Ali Soilihi aurait fait rassembler les archives de différentes administrations dans un bâtiment situé près de la Grande Poste de Moroni en vue de leur conservation. Ces archives qui n'étaient pas destinées à alimenter l'autodafé de 1977 avaient donc vocation à être préservées. Or, il se trouve que dans le même lieu auraient également été entreposées des fournitures scolaires qui furent l'objet de pillages lors du coup d'État. Dans son témoignage, Damir Ben Ali parle de ces événements en ces termes :

« Ils amenaient des papiers pour [...] donner aux vendeurs de [...] cacahuètes. [...] Les gens s'en prenaient [aux fournitures et aux archives] parce qu'ils s'en prenaient à l'État d'Ali Soilihi. Ils [ne] s'imaginaient pas que c'étaient [...] les archives officielles. Donc il y a beaucoup d'archives qui ont été détruites ce jour-là. »

Lors de ces scènes de pillages, les archives n'étaient visiblement pas la cible prioritaire de la population qui recherchait plutôt ce qui pouvait avoir de la valeur. Néanmoins, elles faisaient partie intégrante du régime politique d'Ali Soilihi qu'il convenait alors de faire disparaître, une révolution en chassant une autre.

Plus encore que pour les autodafés d'avril 1977, faute de documentation il s'avère très difficile de savoir ce qui a réellement disparu à cette occasion. Le témoignage de Damir Ben Ali nous informe tout de même sur la situation de la radio nationale. En effet, au-delà des archives papier, les pillages ont également concerné les archives sonores de la radio nationale dont le bâtiment servait de siège à un comité révolutionnaire. Cependant dans ce cas, beaucoup de bandes magnétiques furent rapportées après un appel radio.

Nouveaux autodafés d'archives en septembre 1997 à Anjouan

Dans un contexte de séparatisme de l'île d'Anjouan et, suivant l'exemple de l'île de Mohéli, de « rattachisme » à la France, de nouvelles destructions d'archives ont eu lieu entre septembre et décembre 1997 à Mutsamudu. Selon le directeur de l'antenne locale du CNDRS, auraient été touchées au minimum les archives conservées à la présidence et à la résidence du gouverneur d'Anjouan, situés dans le quartier Hombo à Mutsamudu.

A la résidence, auraient été conservées les archives de toutes époques que différentes administrations, notamment celles présentes dans le bâtiment administratif du quartier Hombo, auraient provisoirement été entreposées dans de volumineux sacs et cartons. L'ordre de brûler ou de se débarrasser des cartons d'archives aurait été donné aux militaires qui l'exécutèrent en mettant le feu aux documents regroupés dans la cour de la résidence. Seule

¹² Il s'agit d'une explication évoquée par plusieurs témoins, mais toujours au mode conditionnel. Aucun d'entre eux ne l'affirmait avec certitude.

¹³ L'information a été fournie par le témoignage de Damir Ben Ali.

¹⁴ Service créé par le décret présidentiel n°76-11 du 15 janvier 1976.

une infime partie des fonds a pu être sauvée à cette occasion grâce à l'action éclairée de quelques individualités¹⁵.

La situation à la présidence semble avoir été différente. Il s'agissait-là davantage d'un saccage. De fait, M. Bourhane, témoin de la scène, a vu les séparatistes casser, éparpiller les documents, déchirer les photos du président Mohamed Taki Abdoukarim et brûler le tout.

Les motivations de ces destructions sont difficilement compréhensibles. La principale raison évoquée par M. Bourhane est le gain de place dans les sites occupés par les forces armées sécessionnistes. Une autre explication peut cependant être envisagée. Si dans un contexte où l'île demandait son rattachement à la France, la volonté de gommer le passé colonial semble ici exclue, il est toutefois possible qu'à travers ces actes forts il y ait eu une volonté de rompre symboliquement les liens unissant l'île à la République fédérale islamique des Comores et plus particulièrement avec l'île de Grande Comore. Le fait de déchirer le portrait du président de la République, observé à la présidence, conforte cette hypothèse.

Les fonds d'archives préservés

Aux Comores

Le rapport d'une mission effectuée en juillet 1983 par Daniel Farcis, représentant des Archives de France¹⁶, permet d'appréhender la situation de conservation des archives au lendemain des épisodes de destruction de 1977-1978. Mises à part les archives de l'Aviation civile¹⁷ et du Trésorier-payeur général¹⁸, les archives ne subsistaient alors que par bribes. Il n'y avait plus rien à la Primature, tout comme au ministère des Affaires étrangères, au palais de justice et au gouvernement de Grande Comore. Ailleurs, comme à l'Éducation nationale ou au ministère de la Santé seuls restaient les dossiers individuels du personnel¹⁹. Enfin, au ministère de l'Économie et des Finances, à la Présidence de la République, à l'Assemblée nationale, à Électricité des Comores et à Air Comores quelques rares archives, parfois anciennes étaient encore conservées²⁰.

En 2012, alors que seuls quelques archivistes sont en fonction, les Archives nationales ne disposent pas de recensement des archives conservées dans les différents administrations et organismes d'État qui auraient pu permettre de savoir si des archives anciennes y sont toujours présentes. Dans ces circonstances, l'examen des fonds conservés par les Archives nationales s'avère essentiel. Y sont conservés environ 5 ml d'archives de la période coloniale²¹ ainsi qu'une collection de procès-verbaux des assemblées et conseils des ministres. D'autres fonds (ministère des Finances, Primature, ministère de l'Intérieur, Gendarmerie, SODEC²², etc.) peuvent également contenir des dossiers parfois anciens mais leur classement actuel ne permet pas de les repérer aisément. Sachant que les archives des administrations centrales avaient été rapatriées à Moroni lors du transfert de capitale en

¹⁵ Ainsi, une partie des fonds anciens a été rapatriée à l'antenne locale du CNDRS tandis qu'une autre partie a été déposée aux Archives de Mayotte.

¹⁶ Rapport de mission, juillet 1978, Daniel Farcis. Archives du CNDRS à Moroni, non coté.

¹⁷ Archives alors épargnées du fait de la situation géographique de l'administration. Fonds remontant à 1960 jugé d'un grand intérêt mais menacé par de mauvaises conditions de conservation (d'après le rapport de D. Farcis).

¹⁸ Archives volumineuses ayant échappé aux destructions de 1977. Les documents remontant à 1960 sont bien classés mais les conditions de conservation ne sont pas idéales (d'après le rapport de D. Farcis).

¹⁹ Dossiers individuels des agents de santé et des enseignants recrutés avant l'indépendance.

²⁰ Quelques pièces remontant au XIXe siècle à la Présidence de la République ; collection quasi complète des procès-verbaux depuis 1960 à l'Assemblée nationale ; archives plus récentes dans les autres administrations.

²¹ 4 ml sont identifiés à Moroni ((haut-commissariat, délégation générale, préfecture, commune de Moroni) et environ 1 ml à Mutsamudu.

²² Société pour le développement des Comores.

1966²³, le peu de documents conservés aux Archives nationales pour l'époque coloniale semble confirmer l'ampleur des destructions.

En outre, l'antenne anjouanaise des Archives nationales étant essentiellement constituée de dossiers sauvés des autodafés de 1997, leur étude permet d'avoir un aperçu de ce qui a été détruit à cette occasion. En l'occurrence, la présence d'un fonds de l'administration coloniale française remontant à 1890 laisse penser que d'autres archives de la même période ont été détruites.

À Mayotte

Le cas de Mayotte, détachée du reste des Comores depuis 1975, est à part. L'île n'a ainsi pas été touchée par les destructions commises dans le reste de l'archipel. Le cas des archives des Domaines illustre la singularité de sa situation. Ces archives, propres à l'île de Mayotte, auraient été rapatriées sur l'île lors de la constitution d'un bureau local des Domaines, aux alentours de 1974²⁴. Elles furent cependant presque entièrement détruites le 19 février 1993 par un incendie consécutif à des manifestations²⁵. Au-delà de cet exemple malheureux, la conservation des d'archives anciennes de la Justice, de l'état civil ainsi que d'archives notariales et « cadiales » illustre l'exception que constitue la situation des archives de l'île. L'existence d'un service d'archives mieux doté que dans les îles voisines et la situation politique plus apaisée expliquent peut-être aussi que des fonds d'archives comoriennes aient été déposés ou donnés aux Archives de Mayotte²⁶ plutôt qu'aux Archives nationales des Comores.

Dans d'autres lieux

Certains fonds d'archives provenant ou concernant les Comores sont conservés hors du territoire. En France, deux institutions d'archives accueillent plus spécifiquement ces fonds. Il s'agit des Archives nationales, site de Fontainebleau²⁷, où sont notamment conservées les archives versées par le ministère de l'Outre-mer²⁸ et des Archives nationales d'outre-mer à

²³ Avant cette date, la capitale des Comores était située à Dzaoudzi, sur l'île de Mayotte.

²⁴ Témoignage de Mohamed Abderemane Abdallah. Voir également le rapport de mission de M. Chabin, Archives départementales de Mayotte (110 W 5).

²⁵ L'incendie du 19 février 1993 a également touché d'autres administrations présentes à Mamoudzou, chef-lieu de l'île de Mayotte. Il est toutefois difficile de se prononcer sur le caractère accidentel ou délibéré de ces destructions.

²⁶ 3 J Garde territoriale des Comores, brigade d'Anjouan ; 4 J Archives de la présence française sur l'île d'Anjouan ; 5 J Archives du gouvernorat d'Anjouan. Ces fonds sont le complément de ceux conservés par l'antenne du CNDRS d'Anjouan. A signaler aussi le 2 J copies de dossiers d'anciens combattants comoriens.

²⁷ Avec l'ouverture d'un nouveau site des Archives nationales, ces fonds seront très probablement transférés à Pierrefitte-sur-Seine dans les mois à venir.

²⁸ Dossiers particulièrement intéressants antérieurs à l'indépendance :

Cabinet militaire du ministre : bulletins de renseignements pour les Comores (1959-1970) (versement n° 19940390, articles 159 à 153) ; Affaires divers et notes de renseignement sur Mayotte et les Comores (1967-1977) (versement n° 19950521, articles 41 à 44).

Direction des Territoires d'outre-mer de la République : préparation et suivi comptable des opérations financées par le Fonds d'investissement et de développement économique des départements d'outre-mer et le Fonds européen de développement (1958-1975) (versement n° 19940171, nombreux articles.) ; affaires politiques (1969-1975) (versement n° 19940163, articles 6 à 7, 33 à 44, 69, 80 à 89 et 147) et recensement de la population des Comores (1966) (versement n° 19940163, articles 99 à 146).

Direction des affaires politiques, administratives et financières : dossiers sur les réformes institutionnelles et la préparation de l'indépendance du territoire (1962-1975) (versement n° 19940217, articles 1 à 6) ; dossier sur l'indépendance des Comores (1961-1977) (cotation en cours).

Direction des affaires économiques, sociales et culturelles : aviation civile et service de météorologie (1950-1993) (versement n° 20080663, articles 6/3, 6/4, 7/1, 7/2, 8/1, 8/2, 8/3 et 9/1).

Aix-en-Provence où sont conservées les archives plus anciennes liées à la période coloniale²⁹. Des archives privées ont également été disséminées à travers le pays³⁰.

L'aperçu des fonds d'archives conservés permet de mettre en avant les manques. Ainsi, si quelques fonds de l'administration coloniale française subsistent dans les archives françaises, à Anjouan, à Grande Comore ou à Mayotte, la perspective de la destruction de l'intégralité de l'état civil, des titres domaniaux et des archives judiciaires comoriennes se confirme, à l'exception notable de l'île de Mayotte. Des aspects entiers de l'administration comorienne ne sont pas ou peu représentés dans les fonds conservés par les services d'archives, comme par exemple l'Éducation, le Social, le Tourisme, la Culture, l'Économie ou encore les administrations locales. Les destructions volontaires d'archives ne sont certainement pas les seuls facteurs ayant engendré ces absences, mais elles y ont, du moins pour partie, contribué.

Les conséquences des destructions d'archives

Les conséquences de ces destructions d'archives sont de divers ordres et perdurent dans le temps. Elles impactent ou ont impacté la population, la gouvernance du pays, la recherche sur les Comores ou encore la mémoire.

La population

Même s'il semble que la population ait montré une certaine résistance face à l'inscription sur l'état-civil et à l'enregistrement des propriétés aux Domaines, la disparition des documents émanant de ces administrations ne fut pas sans conséquences pour elle. Concernant les Domaines, les témoignages recueillis illustrent que de nombreux contentieux se sont produits lorsque les administrés avaient à se présenter devant l'administration. Faute d'archives, il était compliqué pour le quidam de prouver son bon droit. Il en allait de même lors des questions relatives à l'état civil puisque, pour les personnes nées avant 1977, faute d'état civil préservé, le seul recours pour prouver son identité était d'aller au tribunal demander un jugement supplétif. Cette procédure, payante, compliqua encore davantage les démarches pour une population majoritairement peu à l'aise avec la langue française et les rouages administratifs. De manière indirecte, il est également probable que ces destructions aient favorisé les problèmes de graphie aléatoire des noms de personnes aux Comores et la marginalisation par la population, à partir de 1977, de tout ce qui est « paperasse » évoqués par M. Hassani-El-Barwane.

Les plus touchés par les destructions d'archives furent toutefois les fonctionnaires licenciés sous le régime d'Ali Soilihi. Leur réintégration au retour d'Ahmed Abdallah en 1978, semble avoir été compliquée, surtout s'ils n'avaient pas conservé une copie de tout ou partie de leur dossier de carrière.

²⁹ Principaux fonds concernant les Comores conservés aux ANOM :

Dépôt des fortifications des colonies (XVIIIe - XIXe siècles) (cotation en cours).

Dépôt des papiers publics des Colonies (XVIIIe - XXe siècles) (cote : FR ANOM DPPC) (contient notamment l'état civil ainsi que les actes des notaires et des greffes pour Mayotte).

Série géographique de Madagascar (XIXe - XXe siècles) (cote : FR ANOM 3100 COL 1 à 439).

Fonds de la Délégation des Comores (1957-1975) (cote : FR ANOM DGC 1 à 115) (contient principalement des dossiers sur l'administration générale, les finances, la comptabilité, l'équipement et des dossiers de personnel).

Ministère de la Défense / Bureau de recrutement des Comores (1903-1918) (cote : FR ANOM 7 RM 1).

Archives de la Société Comores Bambao (1907-1975) (cote : FR ANOM 151 AQ 1 à 27 et 48 Fi).

³⁰ Les archives du domaine de Dzoumogné sont conservées aux Archives départementales du Morbihan (99 J, copie numérique conservée aux Archives départementales de Mayotte en 1 Num). La bibliothèque municipale de Saint-Maur-des-Fossés conserve des papiers privés d'Henri Pobeguïn, ancien résident de France aux Comores, chargé de l'administration du protectorat de la Grande Comore entre 1897 et 1899.

La gouvernance

Les destructions de 1977 et 1978 qui ont touché les archives de la justice et des différentes administrations sur la Grande Comore ont de manière évidente perturbé leur fonctionnement dans les années qui ont suivi. Certains dossiers, comme ceux des fonctionnaires³¹, ont pu être au moins partiellement reconstitués grâce à un important travail de reprise du *Journal officiel*. L'administration de l'Enregistrement et des Domaines a également cherché à reconstituer les titres fonciers et à remettre en place un système de cadastre en demandant aux possesseurs de titres de se rendre dans ses bureaux afin de les réinscrire. Selon le témoignage de l'ancien directeur régional des Domaines d'Anjouan, cette reconstitution put en grande partie être menée à bien, notamment grâce à la présence de formulaires vierges qui n'avaient pas été brûlés.

Après ces événements, la prise de conscience de l'intérêt de la préservation des archives fut rapide et a été facilitée par les destructions d'archives elles-mêmes. Ainsi, en 1979, dès la création du CNDRS, des Archives nationales sont créées en son sein afin de protéger ce patrimoine en péril.

Au niveau réglementaire, la transcription du volontarisme de l'État concernant les archives fut toutefois plus tardive. Ainsi, ce n'est qu'en 1993 que la Présidence et le ministère de la Fonction publique ont publié un décret puis un arrêté visant à protéger les archives³². Ces textes donnent une grande latitude³³ en la matière aux Archives nationales, en collaboration avec les administrations qui se voient obligées d'assurer la conservation des archives courantes. Néanmoins, depuis cette date, aucun projet de législation n'a abouti.

La recherche

Le manque d'archives disponibles aux Archives nationales, notamment du fait des destructions volontaires d'archives, complique également le travail des chercheurs. S'ils en ont les moyens, ils effectuent des recherches dans les dépôts d'archives étrangers (en France, à Maurice, à Madagascar, en Tanzanie, en Angleterre, etc.), mais beaucoup sont contraints de se contenter des quelques fonds d'archives et de la littérature scientifique disponibles localement.

En complément et bien qu'ayant conscience des limites du procédé, les universitaires travaillant sur l'époque contemporaine utilisent largement les témoignages oraux et incitent leurs étudiants à faire de même. Par exemple, dans le cadre de sa thèse d'histoire contemporaine³⁴, M. Hassani-El-Barwane y a largement eu recours en complément de la consultation des archives papier.

Le manque d'archives disponibles, y compris pour les sources orales, se traduit également dans les thématiques de recherche. Ainsi, localement, peu de travaux d'historiens ont été réalisés sur le XXe siècle aux Comores. Le projet de microfilmer les archives concernant les Comores conservées à l'étranger, qui aurait permis de compléter les sources accessibles

³¹ A la direction de la Fonction publique, de nombreux dossiers de personnel avaient été brûlés en 1977. Rapport de Daniel Farcis, 1983, CNDRS, document non coté.

³² Décret présidentiel n° 93-170/PR du 9 octobre 1993, portant principes généraux de l'organisation et de conservation des Archives publiques. Arrêté du ministère de la Fonction publique n° 93-062/MFOP du 28 octobre 1993, fixant l'organisation et le mode de fonctionnement des Archives de la Fonction publique.

³³ Notamment le contrôle des archives courantes, le contrôle des éliminations, la conservation des archives historiques, l'avis sur la nomination des archivistes et la formation des archivistes.

³⁴ Hassani-El-Barwane, Mouhssini. *Le système foncier comorien de 1841-1875*. Thèse de doctorat en histoire contemporaine ss. dir. de Combeau, Yvan. Université de La Réunion. 2010.

localement, avait été recommandé par plusieurs experts de passage aux Comores³⁵. Cela n'a cependant pas pu aboutir.

La mémoire

La mémoire nationale a été affectée de plusieurs manières par ses destructions. Tout d'abord, dans les années qui ont suivi, une certaine prise de conscience collective a semblé avoir gagné la population, du moins à Moroni, qui rechignait par la suite à voir brûler des archives, y compris lorsque les destructions étaient encadrées par les archivistes des Archives nationales. La destruction d'archives effectuée par un conservateur en mission aux Comores dans les années 1980 restait encore dans les mémoires en 1996³⁶. Cependant, le fait que la population n'ait pas réagi en 2010 lorsque d'autres éliminations ont été effectuées aux Archives nationales, laisse penser que le traumatisme lié aux destructions d'archives de 1977, ou tout du moins l'attachement d'une partie de la population aux archives, s'est estompé.

Par ailleurs, le manque d'archives n'est pas de nature à consolider le souvenir des faits historiques. La culture de l'écrit qui avait été renforcée lors de la colonisation de l'archipel a de fait entraîné de nouvelles pratiques administratives et judiciaires dont des archives sont les plus à même de rendre compte. Malgré la vivacité de la tradition orale aux Comores, leur absence est génératrice de zones d'oubli qui ne seront que plus grandes lorsque les témoins directs des faits viendront à disparaître. L'historien Moussa Saïd l'exprime en ces termes : « J'ai dit qu'au moins la mémoire [...] on [ne] peut jamais la détruire, mais il est vrai qu'aujourd'hui il y a des aspects importants qui nous échappent parce que des documents qui devraient être là pour nous aider à voir clair ont malheureusement disparu. »

Conclusion

Les destructions d'archives ont durablement marqué l'histoire récente des Comores. Ces actes forts et définitifs ont généré un vide qui ne peut être aisément comblé.

Les autodafés d'avril 1977 furent certainement les plus spectaculaires et les plus porteurs de sens. Il s'agissait notamment pour la jeunesse de mettre fin aux pratiques coloniales et aux nombreux privilèges accordés dans cette société profondément marquée par la tradition et la religion. Pour les protagonistes, ces destructions portaient l'espoir d'une société plus libre et plus égalitaire. Il s'agissait d'actes résolument révolutionnaires. Tout comme pour l'épisode anjouanais de septembre 1997, l'oubli du passé semble avoir été recherché et organisé par le pouvoir.

En réaction à cela et afin de rendre le vide laissé le moins béant possible, des mesures de préservation ont abouti d'une part à la création d'Archives nationale et d'autre part à la constitution des fonds d'archives qui y sont conservés.

Au-delà des faits de destructions volontaires d'archives cités, il conviendrait d'ajouter de nombreux autres supposés, y compris par le responsable des Archives nationales, causées par la négligence, le manque d'intérêt porté aux archives dans la plupart des administrations du pays et également par l'instabilité politique. Les vendeurs de cacahuètes qui vident périodiquement les stocks d'archives d'administration pour leur commerce, les insectes et le climat humide constituent malheureusement une aide efficace à la régulation des stocks de documents au détriment de l'histoire. L'absence de budget dédié aux Archives nationales et le

³⁵ Rapport d'activité de Laurent Ducol, coopérant français au CNDRS, 1996. Archives du CNDRS, Moroni, document non coté.

³⁶ Il s'agissait de M. Daniel Farcis. Cf. rapport d'activité de Laurent Ducol, 1996. Ce sentiment est par ailleurs confirmé par le témoignage de Damir Ben Ali.

manque chronique de personnel ne lui permettant pas de pouvoir effectuer ses missions de collecte et de conservation est un facteur supplémentaire de pessimisme.

De plus, alors que les Comores, à l'exception de Mayotte sont désormais réunies au sein de l'Union des Comores, l'instabilité politique et les guerres civiles, comme en 2008 à Anjouan, perdurent. Cela n'est pas propice à améliorer le sort des archives qui souffrent d'un manque de structuration, de législation et de moyens. Ainsi, les destructions d'archives, certes plus discrètes, semblent désormais s'effectuer régulièrement au sein des administrations qui recherchent le gain de place, sans que les Archives nationales ne soient consultées. Un épisode récent de destruction organisée d'archives à Anjouan, en 2008, sous la période de Mohamed Bacar, illustre s'il le fallait que ces pratiques se poursuivent avec toutes les conséquences que cela implique.

Certaines personnalités comoriennes de premier plan, à commencer par les universitaires, ont néanmoins conscience de la valeur des archives. Ainsi, Moussa Said a livré cette phrase porteuse d'espoir dans son témoignage : « Les archives c'est la vie [...], on ne peut pas laisser tomber la mémoire ».

BIBLIOGRAPHIE

- ABDELAZIZ RIZIKI, Mohamed, *Comores : les institutions d'un État mort-né*. Paris ; Montréal (Québec) ; Budapest : L'Harmattan, 2001. 376 p. ISBN 2-7475-0859-5
- CLOCKERS, Alain, « Les sources documentaires écrites de l'archipel des Comores », *Ya Mkobé*, n° 12-13, décembre 2005. p. 9-25. ISSN 2110-2023
- FLOBERT, Thierry, *Les Comores, évolution juridique et socio-politique*. Université de droit, d'économie et des sciences d'Aix-Marseille, 1976. 693 p.
- IBRAHIME, Mahmoud, *La naissance de l'élite politique comorienne (1945-1975)*. Paris ; Montréal (Québec) : L'Harmattan, 2000. 204 p. ISBN 2-7384-9559-1
- LAFON, Michel, *L'éloquence comorienne au secours de la révolution : les discours d'Ali Soilihi, 1975-1978*. Paris : L'Harmattan, 1995. 224 p. ISBN 2-7384-3325-1
- LAFON, Michel, *Paroles et discours d'Ali Soilihi, président des Comores, 1975-1978*. Paris : INALCO, 1990. 227 p. ISBN 2-907160-10-9
- LEBEL, Anne, « Renaître de ses cendres : les Archives départementales de Mayotte », *Taarifa*, n° 1, avril 2009. ISSN 2108-2243
- MARTIN, Jean, *Comores, quatre îles entre pirates et planteurs. Razzia malgaches et rivalités internationales (fin XVIIIe-1875)*, vol.1. *Genèse, vie et mort du protectorat (1875-1912)*, vol. 2. Paris : L'Harmattan, 1983. 611 + 477 p. ISBN 2-85802-262-3
- SIDI, Ainouddine, *Anjouan, l'histoire d'une crise foncière* Paris ; Montréal (Québec) : L'Harmattan, 1998. 339 p. ISBN 2-7384-6963-9
- VERIN, Emmanuel ; VÉRIN, Pierre, *Histoire de la révolution comorienne, décolonisation, idéologie et séisme social*. Paris ; Montréal (Québec) : L'Harmattan, 1999. 158 p. ISBN 2-7384-7752-6
- . *Archives de la révolution comorienne, 1975-1978 : le verbe contre la coutume*. Paris ; Montréal (Québec) : L'Harmattan, 1999. 358 p. ISBN 2-7384-7753-4
- VERIN, Pierre, *Les Comores*. Paris : Karthala, 1994. Col. Méridiens : peuples et pays du monde. 263 p. ISBN 2-86537-294-4

Intervention non publiées

BOURHANE, Abderemane, *La conservation des archives aux Comores : difficultés et solutions*. Présentation dans le cadre du Stage technique international d'archives, Paris, 2007.

Ressource numérique

HASSANI-EL-BARWANE, Mouhssini, *Bréviaire sur l'histoire politique des Comores (1946-2006)*. Contribution au séminaire « Histoire et Actualité de l'océan Indien occidental » organisé par le Centre de recherche sur les sociétés de l'océan Indien (CRESOI) en novembre 2008 à la Réunion. Site internet du CRESOI : <http://www.cresoi.fr/Breviaire-sur-l-Histoire-Politique>